Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

.

Article 17 - Intervention du sénateur Franck Montaugé le 11 mars 2023, amendement n° 1298

Monsieur le Président, Chers collègues, Monsieur le Ministre,

La famille a toujours été, sous des formes qui ont évolué avec les époques, au cœur de notre société, un fondement du pacte social qui nous lie tous.

Sur ce point majeur de notre « vivre ensemble », quelle est la vision, l'aspiration du Gouvernement autre que gestionnaire ?

Le sujet de la prise en compte des familles pauvres, des familles monoparentales, des enfants qui nécessitent, dans une perspective républicaine d'égalité, des soutiens adaptés et ciblés en marge et en dehors de l'école, n'est pas correctement traité dans vos politiques et ne trouve pas de financement dans l'objectif de dépense de la branche « famille ».

Il faut comme certaines associations le proposent – et je les salue, elles se reconnaitront – penser l'action publique en direction des familles et des individus à partir du concept de « pouvoir de vivre ».

La vie en famille, la vie de la famille doit être considérée en terme de moyens d'accès aux services de base dont la culture, l'éducation, dans ce cadre du « pouvoir de vivre » pour chacun dans la relation à tous.

Rien de cette nature dans votre objectif de dépense « famille » à l'article 17, c'est la raison pour laquelle nous demandons sa suppression.